

09ter/10

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2023****Présents :**

Cloé ARTAUT, Cyril BENOIT, Bazile BEURLET, Geoffroy BROCARD, Anissa CHEHBIB, Florence DANTON, Mario DEL PERO, Alexis GOIN, Emiliano GROSSMAN, Cécile LAVIER, Pierre-Louis PERIN, Sophie PRUDENT, Jérôme SGARD, Victor STEINBERG, Yanis TABYAOUI THIBERT.

Absents ou excusés :

Raphaël CHARPENTIER, Axelle DEQUATRE (procuration à Cloé ARTAUT), Arthur LANIER (procuration à Cécile LAVIER).

Assistaient à la séance :

Pierre CATALAN	Directeur de la vie étudiante
Anne Solenne DE ROUX	Directrice adjointe de la formation et de la recherche
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la scolarité et de la réussite étudiante
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Sylvie HERLICQ	Déléguée ressources et vie enseignantes
Héloïse LAMMENS	Responsable transition écologique
Guillaume SARAF	Directeur de l'immobilier
Kate VIVIAN	Directrice de l'engagement
Baptiste VIVIEN	Responsable de l'engagement étudiant

*

* *

I. Reconnaissance des associations étudiantes	2
II. Validation des conventions annuelles 2023-2024 des associations permanentes	3
III. Adoption des financements des projets étudiants soumis à l'avis de la Commission de la vie étudiante du 27 novembre 2023	3
IV. Adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 18 septembre et du 9 octobre 2023	4
V. Point d'information relatif au renforcement du dispositif de lutte contre les VSS	4
VI. Présentation du plan d'action transition écologique 2024-2027	9
VII. Motion relative aux frais de scolarité	16
VIII. Échange d'informations sur des questions diverses	19

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2023

La séance est ouverte à 8 heures 38 par Cloé ARTAUT en présentiel et distanciel.

Cloé ARTAUT

Bonjour à toutes et à tous. Alors, avant de commencer ce Conseil, je souhaite la bienvenue à Lisa FITOUSSI et Victor STEINBERG qui ont rejoint le CVEF suite aux dernières élections partielles, en remplacement de Grégoire ETRILLARD et de Margaux LEFEBVRE. Victor, est-ce que vous souhaitez dire un mot pour vous présenter ?

Victor STEINBERG

Bonjour à tous. Merci beaucoup pour ce mot de bienvenue, et simplement pour vous dire que nous sommes très heureux avec Lisa de vous rejoindre pour participer à ce conseil. Lisa est enseignante et professeure affiliée depuis plusieurs années à Sciences Po au sein de l'École de droit, et je suis pour ma part enseignant depuis cinq ans au sein de cette même École de droit. Nous serons très heureux de vous rencontrer aussi en chair et en os — je suis aujourd'hui en visioconférence, mais Lisa devrait être parmi vous pour la prochaine réunion.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup. Autre actualité : suite à la démission de Golvine DE ROCHAMBEAU, qui quitte la faculté permanente, Cyril BENOIT devient titulaire. Nous souhaitons également la bienvenue à Pierre CATALAN, qui est le nouveau directeur de la vie étudiante en remplacement de Sébastien THUBERT. Nous pouvons commencer avec la reconnaissance des associations étudiantes, par Baptiste VIVIEN.

I. RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Baptiste VIVIEN

Bonjour. Merci, Madame la Présidente. Comme d'habitude, cette fois-ci, donc pour ce dernier Conseil du semestre, on avait six nouvelles associations qui souhaitaient accéder au statut de reconnues, cinq pour lesquelles c'est la première demande, donc qui sont issues des initiatives étudiantes, et puis un renouvellement, ce qui à l'issue du Conseil et de votre validation portera donc à 143 le nombre d'associations qui seront actives pour ce semestre.

Cloé ARTAUT

Très bien, merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Non ? Dans ce cas, je vous propose que nous passions au vote. Ismahane, y a-t-il des procurations ?

Ismahane GASMI

Oui. Monsieur LANIER à madame LAVIER, mais je vois qu'elle n'est pas encore arrivée, et également madame DEQUATRE à vous, Madame la Présidente.

Cloé ARTAUT

Merci. Donc, nous pouvons passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien. Donc, c'est adopté à l'unanimité.

Le Conseil accorde la reconnaissance aux 6 associations à l'unanimité.

II. VALIDATION DES CONVENTIONS ANNUELLES 2023-2024 DES ASSOCIATIONS PERMANENTES

Cloé ARTAUT

Ensuite, pour la validation des conventions annuelles des associations permanentes.

Baptiste VIVIEN

Merci. Pareil, on continue, donc il y a toujours des associations qui ont un peu plus de mal à se mettre à jour, soit dans leur bureau, dans leur renouvellement de bureau, recrutement, soit à retrouver aussi les documents lors des passations entre bureaux. Donc, voilà pourquoi on arrive un petit peu tard dans le semestre pour valider les dernières conventions. Vous en avez donc dix proposées cette fois-ci. Je ne reviendrai évidemment pas sur les missions de chacune, mais je voulais juste préciser que lorsque la dotation est différente de l'année passée, je l'ai indiqué. Si rien n'est indiqué, c'est bien que la dotation est exactement la même que l'année dernière. Et pour la plupart, je crois que c'était le cas. Une petite précision quant à l'EMIS, nouvelle association, EMI Society, qui est en fait la fusion des quatre associations permanentes qui étaient au sein de l'École. Il y avait donc AssoCom, AssoMarket, Sciences Po Finance et Sciences Pôle RH. C'était un souhait de l'École, en partenariat avec la direction de la vie étudiante, on a travaillé avec les étudiants, qui ont fait un très gros travail pour arriver à la constitution de cette association. Ils ont encore quelques éléments administratifs qui ont besoin de se finaliser, mais d'ores et déjà l'École et les équipes ont souhaité qu'on puisse valider l'accession à cette nouvelle association en tant que permanente. Donc, elle a été déclarée en préfecture, donc l'essentiel de ses documents est à jour. Et puis, la dotation fera l'objet d'une nouvelle présentation en Conseil, normalement au 15 janvier ou au 5 février, lors d'une prochaine session, pour valider vraiment la dotation qui sera accordée à cette association, qui sera divisée ensuite en quatre pour que chaque ancienne association conserve une part de sa spécificité. Je suis à disposition bien sûr si vous avez des questions.

Cloé ARTAUT

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Très bien, donc nous pouvons passer au vote.

Donc, qui vote pour ? Très bien. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

Avant que l'on passe au point suivant, Pierre CATALAN vient d'arriver, est-ce que vous souhaitez vous présenter en quelques mots ?

Pierre CATALAN

Je vous prie de m'excuser de mon retard pour commencer. Je suis très heureux d'être là. Je suis arrivé le 1^{er} décembre, donc c'est un peu récent, j'espère avoir le temps d'apprendre à bien vous connaître, et puis à bien échanger avec vous rapidement. Et donc, pour ma part, je viens plutôt du milieu associatif, j'ai passé pas mal de temps à la Croix Rouge Française et dans le sanitaire et le médico-social privé non lucratif, et me voilà maintenant à Sciences Po.

Cloé ARTAUT

On vous souhaite une nouvelle fois la bienvenue.

Le Conseil valide les conventions à l'unanimité.

III. ADOPTION DES FINANCEMENTS DES PROJETS ÉTUDIANTS SOUMIS À L'AVIS DE LA COMMISSION DE LA VIE ÉTUDIANTE DU 27 NOVEMBRE 2023

Cloé ARTAUT

Je passe au point suivant, donc l'adoption des financements des projets étudiants soumis à l'avis de la Commission de la vie étudiante. Nous allons accorder 3000 euros aux PARISIENNES pour l'organisation de leur tournoi annuel en février, 3000 euros au MeDMUN sur le campus de Menton pour l'organisation d'une simulation des Nations Unies en avril, et 3000 euros une nouvelle fois à Rhinocéros

pour l'organisation de la dixième édition de son festival « Festiféros ». Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Non. Donc, qui est pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Donc, c'est adopté à l'unanimité.

Le Conseil valide les financements des projets étudiants à l'unanimité.

VI. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX PROVISOIRES DES SÉANCES DU 18 SEPTEMBRE ET DU 9 OCTOBRE 2023

Cloé ARTAUT

Sur l'adoption des procès-verbaux provisoires des dernières séances, est-ce qu'il y a des questions, des remarques, des suggestions de modifications ? Non. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

Nous avons un peu d'avance, Héroïse LAMMENS n'est pas encore arrivée, on va intervertir l'ordre du jour et commencer avec le point d'information relatif au renforcement du dispositif de lutte contre les VSS.

Le Conseil adopte les procès-verbaux à l'unanimité.

V. POINT D'INFORMATION RELATIF AU RENFORCEMENT DU DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LES VSS

Kate VIVIAN

Merci beaucoup. Bonjour à toutes et à tous. Donc, désolée pour ce petit... Donc, vous avez reçu un document avec l'ensemble du pack qui vous a été envoyé, qui est une note qui présente les priorités, les actions prioritaires et les renforcements de notre dispositif existant de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Vous le savez sans doute, ce document a été coproduit avec un groupe de travail d'étudiants issus principalement des associations féministes de Sciences Po, qui s'étaient mobilisées très fortement début novembre, avec une forme qu'on ne cautionne pas, c'est-à-dire le blocage du 27, rue Saint-Guillaume notamment, mais sur le fond, avec lesquelles on est à très grande majorité d'accord. Et donc, les revendications et les pistes et les idées et les projets évoqués par ces groupes, et ensuite par le groupe de travail qui s'est constitué, qui était composé d'une dizaine d'étudiantes représentantes de ces associations et deux élues étudiantes, on a pu vraiment plancher sur ces remontées terrain, qui consistaient principalement à mettre l'accent encore plus, un accent qu'on partage, sur l'accompagnement renforcé, structuré, développé des personnes qui se déclarent victimes de faits de VSS. Et donc il y avait vraiment toute une série d'actions sur lesquelles on voulait tout à fait se rejoindre avec ce groupe. Vous avez le document face à vous, je ne vais pas le détailler, on ne va pas faire toute la liste des actions qui sont présentées là, mais vous voyez que c'est vraiment un renforcement de ce qu'on peut faire pour faciliter la scolarité notamment des personnes qui déclarent des faits de VSS, pour les accompagner dans leurs démarches, à la fois à l'intérieur de Sciences Po, mais aussi à l'extérieur lorsqu'il s'agit de porter plainte, et je dirais de renforcer l'accompagnement postenquête — parce que vous savez aussi, on avait eu l'occasion d'en parler au moment du bilan qu'on avait présenté en mars devant cette instance, et on reviendra à nouveau en mars prochain, et donc vous aurez... là, on est à peu près à mi-chemin, mais donc vous aurez évidemment un point d'actualisation sur ces priorités qui ont été définies dans le cadre de ce groupe de travail à ce moment-là. Mais je suis à votre disposition pour des questions qui peuvent émerger, et je vous remercie pour votre intérêt.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ?

Anissa CHEHBIB

Merci. Merci pour la présentation rapide de ce renforcement du dispositif de lutte contre les VSS. Je ne pense pas être la seule à saluer tout le travail qui est fait au quotidien par les différents services dédiés pour lutter contre ces VSS au sein de notre établissement. J'avais quelques points à soulever. Donc, d'abord, on remarque dans le document il y a pas mal d'échéances qui sont plus ou moins proches et beaucoup de points devront être mis en place ce mois-ci, donc on y restera attentif, et on note bien qu'on aura un point d'étape fait sur ces avancées-là d'ici mars prochain. En rapport avec ce sujet, j'aurai aussi plusieurs questions, en commençant par quelque chose dont on avait parlé justement pendant une précédente séance du CVEF, où il était question aussi de mettre en place un autre module pour les doctorants, donc qui serait spécifique et adapté aux relations plutôt ambiguës qu'il peut parfois y avoir entre un directeur de thèse et la personne qu'il supervise. Donc, j'aimerais bien savoir où ça en est.

Et j'aurai un autre point à soulever aussi, qui concerne la fameuse augmentation des effectifs de la section disciplinaire. Alors, ça fait longtemps maintenant qu'on note parfois une certaine méconnaissance du système disciplinaire de notre école, parfois même par certains membres de la direction de Sciences Po, qui nomment systématiquement la section disciplinaire quand il s'agit de répondre à plusieurs étudiantes sur le temps que prennent les dossiers de VSS à être traités — et ça se comprend, parce qu'on a un fonctionnement qui est très spécifique à Sciences Po, mais je me permets du coup de rappeler qu'en première instance, le dispositif VSS pourra laisser à une cellule d'enquête interne préalable, donc la CEIP, qui est une cellule compétente. Et c'est la CEIP qui intervient de manière préliminaire et prédisciplinaire pour mener des enquêtes objectives sur les fondements au règlement interne de Sciences Po suite à des signalements qui sont très justement remontés notamment par Solen LALLEMENT et Fanny ADDA. Et cette enquête-là détermine ensuite si une saisine de la section disciplinaire serait justifiée. Donc, on voit bien qu'il y a plusieurs délais, en commençant par celui de la CEIP, puis celui durant lequel Mathias VICHERAT prend la décision ou non de saisir la section disciplinaire, et ce n'est qu'une fois que tout ça est fait que la section disciplinaire peut commencer son travail, qui généralement ne prend pas plus de deux mois. Donc, mon point ici, c'est que bien évidemment, on soutient, et il est nécessaire d'augmenter les effectifs de notre section disciplinaire qui par ailleurs a beaucoup moins de membres que dans les universités, mais est-ce qu'il ne faudrait pas aussi engager une réflexion sur l'augmentation des effectifs de la CEIP, surtout s'il y a de plus en plus d'étudiants et d'étudiantes qui signalent des faits de VSS, en engageant par exemple une autre magistrate si c'est possible ?

Et je pense qu'il serait aussi important de mettre en place des formations très spécifiques aux VSS pour les membres de la section disciplinaire, pour plusieurs raisons. D'abord, parce que la première fois, on n'est généralement pas préparé à la violence que ces dossiers peuvent contenir, et donc on ne sait pas toujours comment bien réagir, notamment pendant les auditions d'instruction des affaires. Aussi parce qu'on a de plus en plus d'accusés qui se font défendre par des avocats spécialisés. Et enfin, parce que malgré toute notre bonne volonté, on ne sait généralement pas comment agir face aux limites que nous pose le manque de matérialité des affaires, et ça crée beaucoup de mécontentement de ce côté-là aussi. Donc, c'est un élément dont on avait déjà parlé avec les autres membres de la section disciplinaire et Fabrice MELLERAY, qui avant son départ soutenait des formations qui vont dans ce sens-là. Donc, on aimerait bien savoir si ce serait possible de les mettre en place.

Et enfin, je terminerai avec ça, mais l'Union étudiante et l'UNEF revendiquent aussi depuis maintenant plusieurs années à ce que des modules de lutte contre les VSS se fassent en présentiel, à la place de se faire sur Moodle — et pour l'avoir vu, le module sur Moodle est vraiment très bien réalisé, mais on pense que si le format était un peu plus interactif, les chances pour être sûr que tout le monde y assiste seraient un peu plus grandes, et malheureusement il n'y a aucun point qui va dans ce sens dans le document, d'où ma question : est-ce que serait envisageable de changer le format d'un module obligatoire pour qu'il se fasse en présentiel ? Voilà, je vous remercie.

Cloé ARTAUT

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Non. Dans ce cas, j'en ai une. L'an dernier, le bureau des élèves en partenariat avec d'autres associations de Sciences Po avait organisé des réunions de travail sur le ressenti des associations à propos du dispositif VSS, je crois qu'il n'y a pas de point là-dessus dans votre bilan. NOVA avait déjà fait une intervention sur ce point en mars 2023, et une note détaillée avait été envoyée. Donc, pour rappel, quelques éléments qui en étaient ressortis. Donc, d'une part, il y

a la question des politiques internes aux associations qui sont très hétérogènes en fonction des associations — certaines ont intégré des procédures contre les VSS dans leurs statuts, et d'autres non. Donc, les responsables aimeraient être accompagnés par Sciences Po là-dessus, conseillés, par exemple en fournissant — enfin, ils aimeraient que Sciences Po leur fournisse des modèles de dispositions à intégrer dans leurs statuts pour les aider à inclure ces questions-là. Ensuite, il y a la question de l'organisation des événements festifs : les responsables associatifs regrettent l'absence d'interlocuteurs spécifiques sur ce point, et en particulier ils souhaiteraient que ces points soient effectués plus régulièrement, notamment avec les associations qui organisent des événements à risques, comme le BDE, le BDA, ou l'association sportive. Le dernier point de tension, c'est celui qui concerne la question du black listing : les associations ne savent pas ce qu'elles doivent faire lorsqu'elles ont connaissance d'un cas d'agression qui n'a pas encore été signalé, elles se posent la question de savoir si elles peuvent ou doivent juridiquement et moralement interdire l'accès aux étudiants accusés, et sont souvent un peu démunies face à ces questions. Donc, est-ce que vous prévoyez des actions ou des échanges sur la question des associations à Sciences Po ?

Kate VIVIAN

Merci, Cloé. Merci beaucoup. Merci, Anissa, pour ces questions — je suis ravie de vous revoir. Alors, merci, effectivement — alors, je vais commencer par les quelques questions très faciles, en tout cas dans leurs réponses. Donc, premièrement, le calendrier : oui, il y a des échéances très rapprochées, mais ça rejoint ce que je disais en introduction, c'est-à-dire que ce sont des choses sur lesquelles nous sommes déjà à l'aise, en fait qu'on avait déjà envisagées, et donc ce sont des engagements qu'on peut très rapidement prendre. Et donc, nous aussi, on y sera attentif, mais ce calendrier, il est selon nous tout à fait réaliste. Sur le module doctorants, je vous rassure, il a été lancé. Il est déjà — il a été envoyé en début de semestre doctoral dès que les parcours doctorants ont été au complet, et donc il est déjà en cours, parce que vous le signalez très justement, c'est un public, on le sait, particulier par ses différents engagements et différentes actions, et donc c'était nécessaire d'avoir un module à part — mais je vous rassure, il est lancé, et on pourra vous revenir sur les statistiques comme d'habitude de suivi, qu'on espère très élevées. Sur les — il y avait deux questions sur les questions de formation. Premièrement, sur les formations des membres de la section disciplinaire, donc vous l'avez dit, Fabrice MELLERAY a quitté la présidence de la section disciplinaire, et il sera bientôt remplacé — c'est fait — par Régis BISMUTH qui va reprendre la présidence de cette section qui est très importante. Et vous l'avez dit aussi, Anissa, effectivement la procédure à Sciences Po se fait en deux temps ; on y tient, on estime que c'est une avancée majeure en termes de sécurisation et de solidité de notre dispositif d'enquête. Ça rajoute du temps, c'est vrai, mais chacun va faire le nécessaire pour réduire au maximum.

Et donc, sur la formation des membres de la section disciplinaire, c'est un sujet qu'on pourra reprendre directement avec le professeur BISMUTH — bonjour, Cécile — et où on pourra indiquer que c'est une priorité. Moi, je vous rejoins là-dessus. Ça rejoint aussi notre volonté de continuer à former, au-delà des membres de la section disciplinaire, toutes les personnes qui sont en ligne rapprochée, si je puis dire, avec des victimes, des personnes plaignantes, et qui accompagnent ces communautés étudiantes dans leurs démarches. Et il est nécessaire de continuer à former, on le fait dans le cadre des réseaux universitaires dont on fait partie, où il y a de nombreuses formations proposées, via le ministère aussi. Donc, ce sont des choses qu'on suit et qu'on met en place, et on fera attention à préciser cela à Régis BISMUTH lors de la première réunion, si je puis dire.

Sur l'autre question, Anissa, concernant les formations en présentiel, alors ce n'est pas tout à fait juste qu'il n'y a pas de point à ce titre dans le document : c'est vers la fin, la dernière page, je crois, « étudier la faisabilité de formats complémentaires de sensibilisation et de formation en présentiel ». Je le dis ici, on ne remplacera pas le module obligatoire en distanciel par du présentiel. Nous, on estime, et je vous remercie de le signaler, que cette formation Moodle est un premier niveau de qualité permettant d'assurer que chaque membre de nos différentes communautés ait un socle commun initial de sensibilisation et de formation sur ces questions. Ce n'est sans doute pas suffisant, et c'est pour ça qu'on l'a indiqué ici, mais on ne remplacera pas l'obligatoire pour tout le monde, parce que c'est simplement d'un point de vue logistique absolument impossible à faire, et on raterait, on serait sans doute dans des situations de trous de raquettes plus importants que lors du module en ligne, qu'on peut suivre, et qu'on peut s'assurer que tout le monde a suivi. Néanmoins, il est possible, et on souhaite le faire, de compléter cette formation obligatoire par des formations complémentaires, qui ne seraient pas en doublon — c'est-

à-dire qu'on s'est dit avec le groupe du travail qui s'est réuni que ces formations-là pourraient peut-être se concentrer sur des questions davantage liées à ce qu'on appelle en anglais, pardon, les healthy relationships. Donc, c'est plus que le focus sur la prévention des faits de VSS, davantage accompagner, notamment pour des étudiants de première année qui arrivent dans la vie universitaire, qui arrivent dans la vie de jeune adulte, accompagner cette transition par de la formation — et ça, on s'est dit que ça pourrait être intéressant que ce soit en présentiel. Donc, on étudie cette possibilité, je suis d'accord avec vous que le présentiel a beaucoup de valeurs et d'avantages que n'a pas le distanciel, mais ce serait complémentaire à ce module obligatoire.

Sur les questions — vos questions, Cloé, sur le rôle des associations. Merci beaucoup de rappeler cela. Alors, ce n'est pas remonté effectivement dans le groupe de travail qu'on a mené, vous avez raison, ça ne veut pas dire que ça ne fait pas partie de notre plan d'action, qui de toute façon se déroulait. Donc, je rappelle que le document que vous avez ici ne vient pas remplacer le plan d'action que nous avons défini, que nous avons présenté en instance, il vient le compléter, prioriser un certain nombre d'actions très légitimes. Sur les associations, je dirai quelque chose d'assez macro en premier lieu, et Baptiste pourra compléter éventuellement s'il le souhaite, c'est que le rôle des associations n'est pas — enfin, je ne souhaite pas qu'on donne un rôle trop lourd aux associations justement dans la prévention des faits de VSS, dans l'accompagnement. Ce n'est pas leur rôle, ça reste des pairs de la communauté étudiante, avec effectivement des responsabilités du fait de leurs statuts de responsables associatifs, mais je crois qu'il faut qu'on soit vigilant — et moi, je serai très vigilante sur le fait de trop charger ces responsabilités. Je comprends la volonté de vouloir jouer ce rôle en milieu festif, je comprends la volonté de vouloir protéger ses pairs, et c'est tout à leur honneur, donc il ne s'agit pas de critiquer cela, mais moi, en tant que représentante institutionnelle, je ne souhaite pas que les associations prennent trop ça en charge, parce que c'est extrêmement lourd, Anissa l'a dit, et ça nécessite tout un tas d'outils. Et, voilà, je veux que les responsables associatifs se concentrent sur à la fois leurs études évidemment, et leur rôle dans le cadre de l'association uniquement. Néanmoins, vous savez que les responsables associatifs ont tous une formation de socle commun qui leur permet de se préparer notamment aux milieux dits à risques, et de pouvoir avoir les bons premiers réflexes, les bons premiers gestes en cas de faits signalés, et de bien raccrocher les choses avec notre dispositif institutionnel. Donc, ça, on peut réinsister, mais en tout cas, ce socle existe.

Et juste pour revenir ensuite sur la question, la dernière question que vous avez posée, Cloé, et ça revient à la question de la responsabilité de ces responsables associatifs, sur le black listing, il est évident qu'il n'est pas possible, souhaitable et faisable que des responsables associatifs prennent en responsabilité d'exclure d'un événement, d'une conférence, d'une fête, une personne qui serait soit pas encore signalée pour faits de VSS, soit signalée, soit en cours — enfin, de toute façon, ce n'est pas le rôle des associations, ce n'est pas le rôle de la communauté étudiante de porter des actions de justice. Il faut nous faire confiance, il faut se reposer sur nous, il faut nous signaler et nous secouer quand vous estimez que ce n'est pas suffisamment fait — et c'est ce qui a été fait, et on l'entend. Mais il ne faut surtout pas prendre ça entre les mains de la communauté étudiante.

Voilà pour ces réponses, que j'espère complètes. Baptiste, est-ce que tu veux dire quelque chose sur la formation des responsables associatifs, sur ces derniers points ?

Baptiste VIVIEN

Merci. Je pense que tu as dit l'essentiel. Je te rejoins complètement. On a déjà retravaillé le socle, c'est-à-dire que chaque année, on le fait, on le fait évoluer aussi, en lien avec les étudiants, les associations, les responsables associatifs qui nous font des retours sur ces sujets. C'est ainsi qu'après deux, trois ans passés avec VSS formation et la CPED, on a travaillé cette année avec Solidarité Femmes. À l'issue, des groupes de travail ont été faits avec des responsables associatifs, des étudiants. Donc, il y a une vraie volonté d'améliorer les choses, de les rendre le plus pratiques possible. Mais encore une fois, l'objectif, comme disait Kate, c'est en effet de faire en sorte d'outiller les étudiants, les responsables associatifs, pour le quotidien, pour les soirées, c'est-à-dire en prévention, en réaction, mais ce que je répète dans le module « gérer son association », il y a une obligation de moyen pour les associations qui leur incombe alors d'assurer de bonnes conditions de préparation et d'accompagnement pour toute éventuelle survenance de cas. Soit, en résumé, d'assurer un contexte le plus safe possible. L'objectif n'est pas de faire peser toute la responsabilité sur les responsables associatifs mais bien de leur permettre d'être suffisamment outillés pour mieux rediriger. Sur chaque campus en Région, les responsables associatifs

doivent pouvoir s'appuyer sur le dispositif Sciences Po bien évidemment, mais aussi être en mesure de rediriger les victimes ou toute personne qui le souhaite, dans les soirées ou à tout autre moment, vers des partenaires ou interlocuteurs du territoire. Encore une fois donc, nous ne souhaitons pas que les responsables associatifs soient investis de toute responsabilité de la prise en charge d'éventuelles survenances de cas. Et recueillir la parole dans des situations très complexes et ensuite porter ça tout seul, c'est très lourd. Donc, rediriger vers les personnes qui sont professionnelles et qui peuvent accueillir et accompagner, c'est ça, vraiment, l'important. Mais bien sûr, d'être outillés en amont, pendant, voire après, pour s'assurer un bon suivi. Voilà, c'est tout ce que j'aurai à ajouter.

Cloé ARTAUT

Très bien. Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques sur ce sujet ?

Yanis TABYAOU THIBERT

Je voulais simplement revenir sur un point de l'axe 2 « faciliter la scolarité des plaignants dans une situation de VSS ». C'est un point qui avait été soulevé au Conseil de mars, pendant lequel le sujet avait évoqué, je vois que l'échéance de mise en œuvre est prévue pour décembre 2023, je me demandais quelles étaient les pistes de mise en œuvre de ces recommandations sur les aménagements de scolarité prévus pour les étudiants qui seraient dans une situation de VSS. Merci.

Kate VIVIAN

Merci beaucoup, Yanis. Alors, il s'agit là — en fait, les questions d'aménagements de scolarité, et la palette, si je puis dire, des aménagements qui sont accessibles, existe déjà. Donc, il ne s'agit pas de faire évoluer en tant que telles les actions. Ce qu'on a voulu identifier, mettre en avant ici avec le groupe de travail étudiant, c'était la systématisation de l'information sur ces aménagements. Parce qu'on s'est rendu compte qu'il y avait parfois éventuellement quelques absences d'informations sur cette possibilité qui s'offrait aux personnes plaignantes, sur la diversité des options. Et donc, là, on remet l'engagement que systématiquement, la référente lutte contre les VSS met cela à l'écrit après le rendez-vous systématique qui est proposé aux personnes plaignantes, et donc que ce soit vraiment très clair que c'est une possibilité, et qu'ensuite, en lien avec les équipes pédagogiques, ça puisse être fine-tuned en quelque sorte en fonction des besoins de chaque personne. Il ne s'agit pas de plaquer un modèle tout trouvé sur chacune des situations, qui sont évidemment très différentes, et puis des aménagements qui ne sont pas forcément toujours souhaitables ou souhaités non plus par la personne en question. Donc, c'était vraiment remettre l'accent sur le fait qu'on systématise cette information et clarifier le processus de mise en œuvre de ces aménagements, pour que le geste n'ait pas besoin de venir de la part de la personne plaignante. À la demande, en quelque sorte. Voilà. Merci.

Cloé ARTAUT

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ?

Cécile LAVIER

Merci. Désolée, j'ai raté le début du point, mais je voulais juste signaler deux choses. Il n'y a toujours pas de formation pour les doctorants/doctorantes...

Kate VIVIAN

Si.

Cécile LAVIER

Ou alors, je n'ai pas reçu le mail, ce qui est un autre souci dans ce cas.

Kate VIVIAN

Si, ça a été lancé à la rentrée.

Cécile LAVIER

Dans ce cas, il y a un souci de liste de mails, ce qui est très courant, ce n'est pas votre faute, mais il y a un problème dans ce cas, parce qu'on ne l'a pas tous et toutes faite. Première chose. Et la deuxième

chose, c'est qu'il n'y a pas — alors, là, peut-être que Cloé me contredira aussi, mais il n'y a toujours pas de présentation systématique de la procédure... alors, du point de vue utilisateur/usager, il n'y a toujours pas de présentation systématique dans tous les laboratoires de recherche faite par toutes les équipes d'encadrement de la procédure interne à Sciences Po. Moi, c'est fait dans mon labo parce qu'il y a des personnes qui sont engagées sur la question, je ne pense pas que ce soit fait systématiquement à toutes les rentrées doctorales — pas à l'École doctorale, mais où tous les doctorantes et doctorants ne vont pas, c'est aussi un point à souligner, dans les labos, qui est vraiment notre unité de travail, ce n'est pas fait systématiquement. Ce sont deux points de vigilance. Je suis ravie d'apprendre qu'il y a un module doctorants/doctorantes, mais moi, par exemple, je n'en ai pas été informée.

Kate VIVIAN

Merci beaucoup, Cécile. Effectivement, ça m'inquiète, parce qu'Anissa a posé la question et donc j'ai pu confirmer qu'à cette rentrée-là, ce module doctorants, qui a été travaillé avec un focus group École de la recherche, étudiants doctorants, a été lancé. Cloé l'a reçu. Donc, je vais vérifier pourquoi vous ne l'avez pas reçu, et j'espère que vous êtes la seule. Mais en tous cas, on pourra régler cela. Ça existe, c'est en cours, enfin c'est lancé, donc je vais vérifier cette question des listes. Sur la question des laboratoires, vous avez raison aussi, là à la rentrée, on a fait une présentation devant à la rentrée de l'École de la recherche, mais effectivement l'amphi était clairsemé en présentiel. Donc, on peut tout à fait compléter cette présentation par une présentation devant les laboratoires, ça me semble tout à fait juste et pertinent. Merci.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup. Je vous propose que l'on passe au point suivant, donc relatif à la présentation du plan d'action de transition écologique 2024-2027, avec Kate VIVIAN et Héloïse LAMMENS.

IV. PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION TRANSITION ÉCOLOGIQUE 2024-2027

Kate VIVIAN

Merci beaucoup. Alors, je vais être très brève, parce que vous m'avez déjà beaucoup entendue, donc je vais passer la parole. Juste pour vous dire que le document que vous avez reçu, donc vous vous souvenez, on est déjà venu vous parler d'un point d'information en octobre, et vous nous aviez dit « mais il nous manque des documents », là vous voici armés de documents, et ce plan d'action transition écologique sur les trois prochaines années ainsi que les éléments relatifs à notre trajectoire net-zero, qui nous amène comme vous l'avez vu en théorie jusqu'en 2050. Juste simplement vous dire, avant de passer la parole à Héloïse et à Guillaume SARAF, qui nous fait l'honneur d'être parmi nous, directeur de l'immobilier, vous dire que ce document, c'est le fruit d'un travail de plusieurs mois, mené de main de maître par Héloïse LAMMENS, que je souhaite remercier parce que c'est vraiment un travail assez faramineux, avec l'obligation et la nécessité d'engager l'ensemble de nos communautés, qui ont été consultées tout au long de cette période, et vous le voyez là. Donc, je remercie Héloïse, je remercie l'ensemble des directeurs COMEX qui ont pu participer, ainsi qu'évidemment en priorité Guillaume, et le réseau des salariés, les centres de recherche qui font l'objet de la phase test des quotas carbone — ça a été vraiment un engagement collectif collaboratif assez important. Et donc, sans plus attendre, je passe la parole à Héloïse pour dérouler l'expertise, si je puis dire. Merci.

Héloïse LAMMENS

Merci, Kate, pour l'introduction. Alors, à l'ordre du jour aujourd'hui, on voulait commencer par vous présenter le bilan carbone de Sciences Po sur notre année de référence 2019. Ensuite, on vous présentera la trajectoire net-zero, à la fois les objectifs de réduction et aussi les objectifs de compensation de nos émissions. Et enfin, le gros de la présentation, ce sera la présentation du plan d'action transition écologique 2024-2027.

Donc, on peut passer à la première partie, le bilan carbone de Sciences Po. Donc, on vous a remis notre année de référence de la trajectoire net-zero, qui est l'année 2019, et ce qu'on voit dans notre bilan carbone, ce qui ressort, c'est la place importante déjà du bâtimentaire, qui est la part tout à gauche, et

aussi du volet déplacements, les trois barres sur la droite — donc, à la fois les déplacements professionnels et aussi les déplacements étudiants qu'on mesure dans le cadre du bilan carbone. Ensuite viennent les achats ; donc, la catégorie achats est assez importante, mais en réalité ça regroupe plusieurs sous-catégories, il y a à la fois les achats de biens, il y a le mobilier, les fournitures, le papier, mais aussi les achats de services, les prestations ménage, sécurité, etc. Ensuite, on a les postes restauration, hébergement, numérique, et on voit que le poste déchets au final est relativement peu impactant. Donc, ça, c'est notre année de référence 2019. On est en train en ce moment de finaliser le bilan carbone 2022, et ensuite on mettra à jour régulièrement, tous les deux ans, le bilan carbone pour suivre l'atteinte de nos objectifs.

On peut passer à la deuxième partie, donc la présentation de notre trajectoire net-zero. Dans un premier temps, la définition de nos objectifs de réduction. Pour les définir, on s'est basé sur la méthode de la Science Based Targets Initiative, qui est une méthode qui permet de définir des objectifs de réduction alignés avec les recommandations scientifiques et les accords de Paris, donc l'objectif 1,5°. En termes de périmètre, on a englobé toutes les émissions de Sciences Po, donc les scopes 1 et 2, c'est-à-dire les émissions relatives à l'énergie, et aussi le scope 3, c'est-à-dire toutes les émissions indirectes, que ce soit les déplacements, le numérique, l'alimentation — avec un point à avoir en tête, c'est que les déplacements étudiants, qui sont bien mesurés dans le cadre du bilan carbone, ne sont pas concernés par les objectifs de réductions net-zero. Donc, en termes d'objectifs, ça nous donne -60 % d'émissions d'ici 2035, et -90 % d'ici 2050. Là, c'était sur la réduction uniquement, et maintenant sur le volet compensation, ou contribution carbone, déjà un petit rappel de définition : la contribution carbone, c'est le fait de financer des projets qui vont permettre de séquestrer des émissions de carbone. Donc, typiquement, c'est planter des arbres ou soutenir des projets agricoles, par exemple. Évidemment, la priorité, c'est la réduction des émissions, cependant la compensation des émissions dites incompressibles, donc qu'on ne peut pas réduire, est un élément indispensable à l'atteinte de la neutralité carbone planétaire, et la SBTi recommande d'ailleurs de s'engager sur une trajectoire de contribution carbone dès que possible. Étant donné que c'est un sujet qui peut être assez sensible, il y a régulièrement des accusations de greenwashing contre les entreprises qui ont de grandes politiques de compensation carbone, on a souhaité faire une phase de sourcing dans laquelle on a inclus des représentants étudiants, donc les représentants de syndicats et aussi Sciences Po Environnement, et le résultat de ce sourcing, ce sont les éléments que vous voyez là à la droite de la slide. Donc, déjà, en termes de calendrier, ce sur quoi on s'est accordé, c'est ne pas aller trop vite sur le volet de la compensation carbone. La priorité doit être mise sur la réduction des émissions, donc priorité financière et ressources humaines. Donc, on va commencer doucement, mais quand même dès 2024, en compensant uniquement les émissions liées aux déplacements des membres du COMEX. Donc, ce sera une quantité assez faible d'émissions, mais donc ça nous permettra de nous faire la main sur le sujet, de choisir des prestataires sérieux, transparents, et des projets très qualitatifs. En termes de types de projets, ce seront forcément des projets labellisés avec des labels reconnus, des projets à la fois nationaux et aussi internationaux, de secteurs variés. On fera attention à ce qu'il y ait des co-bénéfices, à la fois environnementaux, mais aussi sociaux. Et enfin, on fera très attention à la transparence des opérateurs de projets pour s'assurer que les financements sont bien dirigés vers les porteurs de projets. Enfin, en termes de budget, pour 2024, donc uniquement les déplacements des membres du COMEX, on sera de l'ordre de 3000 euros, et ensuite, d'ici 2035, ce sera à redéfinir parce qu'évidemment le coût va être dépendant de la volatilité des prix des crédits carbone. Donc, on peut passer maintenant au plan d'action transition écologique 2024-2027. Une fois qu'on a défini nos objectifs de réductions et de compensation. Alors, comment on fait pour y arriver ? C'est l'objectif de ce plan d'action, qui se décline en dix grands axes, que vous voyez là à l'écran. Donc, les cinq premiers concernent les postes les plus impactants dans notre bilan carbone, donc ce sont cinq axes qu'on a flaggés net-zero, et les cinq suivants, ce sont des objectifs qui n'ont pas un impact carbone significatif, mais qui doivent quand même être travaillés dans le cadre d'un plan d'action de transition écologique ambitieux. Et sur le graphique, là, vous voyez donc la réduction progressive des émissions, et en dessous, en vert, la compensation carbone qui va avoir lieu à partir de 2035. Et ce qu'on appelle le net-zero, on l'atteint uniquement en 2050, quand on a réduit massivement, de 90 % les émissions et que la contribution carbone vient uniquement pour les 10 % qui n'auront pas pu être réduits. Donc, on peut passer au premier axe, qui est l'axe énergie, et pour ça je vais passer la parole à Guillaume SARAF, donc directeur de l'immobilier.

Guillaume SARAF

Bonjour à tous. Evidemment, l'immobilier est le deuxième poste d'émissions de carbone après les mobilités, et donc il constitue un enjeu majeur. Dans le plan d'action, il y a évidemment la pérennisation du plan de sobriété énergétique, c'est-à-dire la maîtrise notamment des températures de chauffe ou de rafraîchissement, qui n'est pas une chose facile. En effet, il faut avoir conscience que le parc immobilier qui est le nôtre est un parc ancien et que les installations techniques n'ont pas été conçues à une époque où on se souciait beaucoup des consommations d'énergie. Nous disposons donc d'outils de régulation très rudimentaires, qui ne nous permettent pas de régler finement à l'intérieur de certains bâtiments, sauf les plus récents, les températures. On a donc un vrai travail de fond à faire sur la trajectoire d'évolution de nos installations, et ce sera l'objet d'une des actions, qui est notamment de se faire entourer de spécialistes en energy management pour l'analyse de nos installations, de nos consommations, la pose de compteurs, de sondes de température, et plus généralement la réalisation d'investissements pour les faire évoluer et nous permettre d'être plus performants dans la régulation des températures. On a fait réaliser des audits énergétiques sur les principaux bâtiments du campus parisien, et nous poursuivons cette mission avec des audits énergétiques à réaliser sur le reste du parc immobilier (un bâtiment à Paris qui n'avait pas encore été audité, et nos campus en régions, dont nous nous préoccupons également). Un des axes de travail, plutôt rétrospectif, consiste à identifier ce qu'on a gagné réellement pour en tirer le profit en matière de retour d'expérience, à travers les travaux qui ont été menés sur le 30, rue Saint-Guillaume, qui viennent d'être livrés, et pour lequel nous avons modifié la production de chaleur et de froid avec des pompes à chaleur installées en toiture, et qui en principe devraient être plus performantes que l'installation précédente.

Ces actions en matière d'immobilier doivent vraiment s'intégrer au schéma pluriannuel de stratégie immobilière dont on vient de lancer l'étude, comme je l'ai présenté en Bobinette la semaine dernière. Ce schéma pluriannuel de stratégie immobilière donne les grandes lignes de notre stratégie sur le parc immobilier. En particulier l'axe consommation d'énergie et optimisation du parc dans sa dimension performance énergétique sera un élément essentiel, puisque ce SPSI comporte notamment un plan pluriannuel d'investissements — c'est-à-dire dans quoi on va investir et quels travaux on va mener dans les cinq années qui viennent. Il y a certains projets qui sont d'ailleurs d'ores et déjà actés. Nous allons remplacer la chaufferie au 13, rue de l'Université dès l'été prochain, et nous travaillons à un plan de rénovation des toitures du 27, Saint-Guillaume en plusieurs tranches. Nous travaillons aussi à la réalisation de travaux de performance énergétique à Nancy, qui sont financés à travers des subventions de l'État, de la Région, de la Métropole. Ces travaux auront lieu en principe l'été prochain, en même temps que la rénovation de l'amphithéâtre.

Le COMEX a également validé un plan d'études pour l'année qui vient, et proposé un budget pour financer un certain nombre d'études qui nous permettent d'anticiper les prochaines actions de performance énergétique, et notamment des rénovations lourdes que nous aurons à mener dans les années qui viennent — je pense en particulier au 30, Saint-Guillaume, qui n'a été rénové que partiellement et sur lequel il y a encore un travail à faire sur l'enveloppe notamment, sur les installations techniques qui desservent les étages supérieurs. Je pense aussi au 13, rue de l'Université, avec cette grande façade en panneaux verriers qui est orientée plein sud, et qui est un vrai sujet en termes de confort d'été, et d'hiver d'ailleurs. Et même le 27, Saint-Guillaume, qui est un immeuble maintenant très ancien, avec ces fameux « bureaux de verre » qui même pour un néophyte sont peu performants sur le plan énergétique. Il y a donc des actions importantes à mener sur nos bâtiments, qui seront des travaux assez onéreux, qui nécessitent des études assez complexes en amont pour définir la bonne solution et le bon arbitrage, entre le souci d'être performant sur le plan énergétique et la contrainte notamment du plan de sauvegarde et de mise en valeur auquel nous sommes soumis dans le 7^{ème} arrondissement, c'est-à-dire la préservation du caractère patrimonial de nos immeubles. On étudiera aussi les possibilités de raccordements aux réseaux de chaleur ou de froid urbains, mais qui ne sont pas toujours évidentes, parce que les réseaux sont parfois un peu éloignés et les coûts de raccordement peuvent être élevés. Il y a aussi bien sûr l'opération du 56, rue des Saint-Pères, qui est une vieille histoire, mais pour laquelle nous avons bon espoir maintenant de l'engager, puisque nous avons aussi validé récemment avec la direction générale de lancer ce marché sous la forme d'un marché public global de performance, c'est-à-dire un marché dans lequel on attribuera la rénovation à un groupement de concepteurs, de réalisateurs, et d'exploitants (mainteneurs), en intégrant justement un objectif de performance énergétique. Donc, on ne fera pas simplement une opération de réhabilitation, de travaux purs, mais une opération qui vise,

avec une obligation de résultat pour le groupement que nous aurons désigné, à atteindre un certain niveau de performance — même si, là aussi, la contrainte de la préservation patrimoniale sera forcément un peu limitante.

Vous savez qu'on déménage et qu'on change bientôt de campus à Dijon, j'en ai dit un petit mot aussi brièvement en Bobinette la semaine dernière. Et donc, évidemment, le bâtiment dans lequel on va s'installer sera un bâtiment rénové, aux standards règlementaires du jour.

D'autres actions plus ponctuelles sont également prévues. A Nancy, dans la suite des travaux qu'on va réaliser cet été, on envisage à échéance trois ans de raccorder l'immeuble au chauffage urbain. Pour l'instant, les réseaux ne passent pas près de notre immeuble et le concessionnaire local est en train de travailler à cela ; ce sera prêt seulement dans trois ans, donc on ne peut pas le faire plus tôt.

Voilà, je crois que j'ai à peu près balayé l'ensemble des actions que nous envisageons, qui sont déjà nombreuses et qui représentent une charge importante pour l'équipe de la direction de l'immobilier.

Je peux terminer avec un petit mot sur le budget. En dehors des opérations qui sont déjà connues, engagées, dont on maîtrise l'estimation initiale, il faut plutôt retenir que le coût affiché à l'écran est très largement sous-évalué puisqu'en fait, quand on engage des travaux de rénovation énergétique, on peut rarement se contenter de faire cette partie-là, parce qu'un bâtiment, c'est un ensemble, c'est un corps, et en réalité quand on engage des travaux majeurs, on se retrouve vite à devoir travailler aussi à la mise aux normes de ce bâtiment en termes de sécurité incendie, en termes d'accessibilité, en termes de structure, ou de désamiantage par exemple. Et donc finalement le package de travaux embarqués, nous conduisent à réaliser des travaux beaucoup plus lourds que simplement la partie rénovation énergétique. Il est difficile de dissocier techniquement ces différentes parties, ce qui veut dire aussi très souvent réaliser ces travaux en milieu libéré, donc reloger les activités qui s'y déroulent, avec un coût associé important : un coût financier mais aussi un coût en termes d'exploitation puisque ça vient perturber l'activité d'enseignement, d'administration, de recherche, etc. Cette estimation est donc à prendre avec des pincettes, et ce sera à mon avis l'enjeu principal pour Sciences Po dans les années qui viennent, et c'est ma préoccupation aujourd'hui : définir quelles seront nos priorités pour que ce plan d'action soit soutenable, et mobiliser aussi toutes les sources de financement que nous pourrions mobiliser pour ces actions, en particulier auprès de l'État, mais aussi du mécénat, et toutes les possibilités qu'on aura de financer ces projets qui dépassent évidemment la capacité d'autofinancement de Sciences Po.

Héloïse LAMMENS

Pour les prochains axes, je vous propose d'uniquement mentionner quelques actions clefs, et vous avez toutes les actions détaillées dans le rapport qu'on vous a envoyé, et si vous avez des questions on pourra y revenir ensuite. Alors, sur l'axe 2, déplacements, deux actions phares. La première, c'est le test du mécanisme des quotas carbone pour tous les déplacements professionnels financés par Sciences Po, à la fois les déplacements administratifs, et aussi de la recherche. Et la deuxième action, c'est la réduction des vols vers Menton, avec un premier objectif de réduction de 50 % d'ici 2027. Sur le sujet déplacements, j'en profite aussi pour revenir sur un point qui avait été soulevé au précédent CVEF sur le stationnement vélos, pour vous dire que c'est un sujet sur lequel le secrétariat général travaille avec la mairie depuis de nombreuses années déjà — c'est ce qui a permis de doubler le nombre de stationnements vélos rue Saint-Guillaume. Donc, on les a informés de ce point, donc ils vont reprendre les échanges avec la mairie.

L'axe suivant, c'est sur le numérique. Donc, là, sur le numérique, la priorité, ça va être de travailler sur les équipements, parce que c'est ce qui a le plus d'impacts carbone, donc en définissant une politique d'achat et d'attribution de nos équipements pour limiter le nombre, et aussi bien sûr continuer de travailler sur la diminution du stockage des données sur le cloud, notamment Google.

L'axe 4, ça concerne les achats. Donc, là-dessus, on travaille depuis de nombreuses années avec la direction des achats et des marchés, et deux actions phares : la première, c'est d'augmenter le poids des critères environnementaux dans les appels d'offres ; et la seconde, c'est d'inclure des considérations environnementales dans 100 % des marchés réalisés. Aujourd'hui, on est à peu près à 20 % des marchés, ce sont tous les marchés avec des enjeux environnementaux clefs, mais là on voudrait étendre vraiment à tous les marchés.

L'axe suivant, c'est l'alimentation, et là-dessus, il y a trois volets. Le premier, c'est le traiteur. Le second, ce sont les cafétérias du CROUS. Et le troisième, ce sont les distributeurs automatiques. Et là-dessus,

on travaille déjà depuis plusieurs années, donc l'enjeu, c'est de poursuivre les travaux avec les différents prestataires pour aller vers toujours plus de produits locaux, durables, végétariens.

Ensuite, à partir de l'axe 6, donc là on rentre sur les axes qui ont un impact carbone moindre, mais qui sont quand même essentiels. L'axe 6, ça concerne les déchets, où là, l'enjeu, évidemment, c'est de limiter la production de déchets et d'encourager le réemploi, le don d'objets, mettre en place des bourses d'échanges. L'axe 7 concerne la biodiversité et la préservation des ressources en eau, avec la définition d'un plan eau notamment. L'axe 8, c'est la sensibilisation et la formation donc des personnels de Sciences Po — tout ce qui est formation des étudiants, c'est traité dans le cadre de l'Institut pour les transformations environnementales. Donc, là-dessus, il y a l'objectif de former 100 % des salariés à la Fresque du climat. Et on a aussi un objectif sur les associations étudiantes : il y a une formation qui a été lancée cette année pour les responsables associatifs sur comment réduire l'empreinte environnementale d'une association, et on aimerait étendre ça pour toutes les associations. L'axe 9, c'est l'exemplarité, avec déjà le comité des dons qui va servir, qui sert déjà à évaluer les partenariats de Sciences Po. Dans cet axe-là, on souhaite aussi obtenir des labels, notamment le label DDRS. Et enfin, un axe de pilotage, donc on va créer un comité de pilotage avec toutes les directions concernées de Sciences Po par ces actions, parce qu'évidemment la transition écologique, ce n'est pas uniquement la direction de l'engagement, mais donc ce sont toutes les directions de Sciences Po qui sont concernées et qui vont y travailler. Donc, on aura ce comité de pilotage.

Et ensuite, tous les ans, on se propose de venir en instance pour faire le bilan des différentes actions de ce plan d'action, et de discuter de la suite et des ajustements éventuellement nécessaires. Voilà, c'est ce qu'on avait à vous présenter, et on est disponible pour répondre à toutes vos questions.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup pour cette présentation très claire. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Cécile LAVIER

Merci beaucoup pour ce travail très important. Juste deux choses en vous écoutant et en ayant lu votre document. Enfin, ça ne vous concerne peut-être pas directement, j'en profite que l'administration soit là, mais peut-être, sur la question des déplacements, je trouve ça très bien de réduire les allers-retours en avion pour Menton, je pense que plus généralement, dans un contexte où on se pose la question de nos émissions et du poids qu'on a pour la planète, auditer la politique campus, ce serait pas mal. C'est-à-dire se poser la question d'est-ce que Sciences Po veut continuer à maintenir cette forme organisationnelle. Je crois que ça n'a jamais été fait, en fait, c'est que ça a été lancé, et puis on ne s'est jamais vraiment posé la question de ce qui marchait, ce qui ne marchait pas, la satisfaction des étudiants et des étudiantes. Je le dis avec d'autant plus — enfin, c'est vraiment une question ouverte, parce que moi, en étant du côté prof, je vois aussi que pour les étudiants et étudiantes, être sur des campus vides à longueur d'année, ce n'est pas forcément hyper enrichissant parfois. Bon, je sais qu'il y a des avis différents dans la communauté étudiante, mais je pense que ça pourrait être aussi une réflexion plus large qu'on peut engager via ce biais-là.

Et de la même manière, sur le numérique, la question de Google comme outil privilégié, peut-être qu'on pourrait aussi se poser cette question-là collectivement à l'aune de ce plan transition. Parce que ça pose de vraies questions en termes de protection des données et d'impact écologique d'avoir un serveur hébergé chez Google, alors qu'il y a d'autres solutions — d'autres facs ont d'autres outils. Donc, peut-être que c'est une autre question qu'on peut se poser plus largement en termes de politique institutionnelle. Merci.

Bazile BEURLET

Bonjour. Merci pour ce plan complet qui nous a été proposé, il y a de l'ambition. J'ai cependant quelques questions, notamment d'abord sur le calcul des déplacements des étudiants internationaux et des troisièmes années : comment est-ce que vous prenez ça en compte ? Parce qu'on ne sait pas si la personne a pris l'avion, si elle a réussi à se déplacer, notamment si elle est en Europe. Au niveau des associations, est-ce qu'on prévoit, à l'image de la formation VSS et formation discrimination, une formation obligatoire à l'environnement ? Parce qu'actuellement, c'est facultatif, et je ne sais même pas s'il y a de formation faite par un organisme particulier, je sais juste qu'il y a des référents au sein des associations. Aussi, est-ce que dans votre bilan carbone vous prenez en compte les émissions de nos

mécènes, ou du moins est-ce que cela a un poids important, est-ce qu'on devrait le prendre en compte ? Et en tout cas, pour ce plan, il va s'agir de tenir le calendrier, qui est serré, et j'espère que vous y arriverez.

Mario DEL PERO

J'ai une question très simple et concrète concernant Menton : quels sont les stratégies et les outils que vous avez mis en place pour réduire de 50 %, si j'ai bien compris, dans trois ans ou quatre ans ? Merci.

Cyril BENOIT

Merci, et très rapidement, parce que ce sont des questions qui ont déjà été un peu posées, mais différemment. La première, c'est sur le fait de ne pas intégrer les déplacements des étudiants et étudiantes, en fait on a d'autres objectifs de réduction, mais je comprends tout à fait pourquoi on ne le fait pas, et évidemment il ne s'agit pas d'empêcher les étudiants et étudiantes de retrouver leurs familles ou autre, mais si je suis tout à fait honnête, mon bilan, en tant que chercheur depuis cinq ans ici, je ne pense pas avoir atteint encore mon bilan carbone de quand j'étais étudiant et que je rentrais voir mes parents en avion... L'autre aspect, c'est que dans le cadre des projets qu'on est amenés à avoir en tant que chercheur, il y a de plus en plus en fait de ces projets qui incluent la location de très gros serveurs pour le stockage de données massives, donc évidemment ce sont des coûts environnementaux énormes, mais qui sont largement délocalisés — je voudrais savoir si on intégrait ça au bilan carbone, et s'il y avait une stratégie ou quelque chose là-dessus. Parce que ça va quand même se développer dans les années à venir, et c'est déjà un peu le cas pour de grands projets qu'on a. La dernière question, qui est une question là encore qui m'implique, c'est que vous avez évoqué la politique pour les trajets qui étaient financés par Sciences Po, moi là j'ai, c'est une bonne nouvelle, j'ai un financement par la Commission européenne, est-ce que ça s'applique de fait ? Donc, est-ce que les projets Horizon, ERC ou autres sont concernés ? Parce que ce n'est pas Sciences Po qui paie, techniquement. Voilà, merci beaucoup en tout cas, très intéressant.

Jérôme SGARD

Bonjour. Merci beaucoup pour cette présentation très instructive. J'ai une question tout à fait intéressée, et très micro et très spécifique, qui est celle d'un enseignant qui a une expérience diversifiée des différentes classes que nous avons. Alors, les grands amphis au 27, quand il fait très chaud, ce n'est pas vraiment un problème, il y a de grandes baies vitrées, et les petites salles à 20 étudiants, ça va. En revanche, les salles à 50 à 80, ça peut être épouvantable. Érignac, qui est par présentation une des salles les plus sympathiques pour enseigner, c'était affreux. Au bout de 20 minutes, l'enseignant est en nage, recto verso, ce qui n'est pas plaisant pour les étudiants, eux-mêmes entrent — comme m'a dit un étudiant, « j'entre dans cette salle, j'ai l'impression d'être un poulet qu'on met au four ». Et forcément, au bout d'une demi-heure, une heure, ils s'assoupissent. Il fait chaud, il fait 30, 32, l'oxygène ne se renouvelle pas. Moi, je sais pourquoi on ne met pas d'air conditionné, je suis d'accord, pour le pays en général et pour Sciences Po, mais là, il y a un problème quand même.

Cloé ARTAUT

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non, dans ce cas je vous laisse répondre.

Héloïse LAMMENS

Alors, peut-être commencer par le sujet déplacements, il y a eu plusieurs questions là-dessus. Sur les déplacements étudiants, comment on les calcule, alors on a récupéré les fichiers avec les universités dans lesquelles vont les étudiants de Sciences Po et d'où viennent les étudiants qui viennent en échange à Sciences Po, et on a fait des hypothèses — au-delà d'une certaine distance, c'étaient des trajets réalisés en avion, et quand c'était inférieur à 4 heures en train, c'était réalisé en train. Donc, évidemment, ce n'est pas précis à la tonne près, mais ça donne un bon ordre de grandeur. Sur les déplacements européens dans le cadre de projets européens non payés par Sciences Po, alors, en réalité, c'est dès que les déplacements sont réservés par Sciences Po avec l'outil Cytric de Sciences Po, on prend en compte ces déplacements-là dans notre bilan carbone. Ça nous permet d'avoir un reporting, on a les données, donc c'est ça qui est pris en compte. Donc effectivement, tous les déplacements dans le cadre de projets européens financés sont comptabilisés et on a des objectifs de réduction là-dessus. Sur les déplacements

à Menton, alors, comment les réduire ? L'objectif, ça va être de diminuer le nombre d'allers-retours vers Menton en restant plus longtemps sur place, ce qui a déjà commencé à se faire, mais on voudrait approfondir ça. Donc, Menton, il y aura des compléments à apporter, notamment sur la politique campus, je vous laisserai répondre.

Ensuite, il y avait le volet numérique. Sur les serveurs de stockage délocalisés, donc ça, ce n'est pas pris en compte à ce stade dans notre bilan carbone, mais un des objectifs du plan d'action, c'est justement d'approfondir le volet numérique du bilan carbone. Parce que pour l'instant, on a une bonne visibilité sur le stockage sur les serveurs Google, mais il y a d'autres serveurs, les serveurs de recherche, mais aussi d'autres serveurs d'outils métiers, les outils RH ou de comptabilité par exemple, et pour l'instant on n'a pas encore réussi à obtenir les données sur le stockage dans ces serveurs-là. On a tenté, mais pour l'instant on n'a pas eu de réponse. Mais, donc, on va continuer dans les années à venir pour avoir un bilan carbone plus poussé sur ce volet numérique. Et sur l'utilisation de Google comme outil privilégié, alors la question avait déjà été posée, mais donc, ça, effectivement, c'est un sujet sur lequel travaille la DSI. En termes de protection de données, je pense qu'ils sont plutôt à jour et ils font très attention à ce sujet-là. En termes d'impact carbone, que ce soit sur un serveur Google ou un autre, je ne suis pas sûre que l'impact soit forcément plus faible, d'autant plus que Google a une grosse politique pour alimenter en énergies renouvelables ses data centers. Voilà, donc je ne sais pas vraiment si on pourrait trouver mieux et réduire notre impact carbone juste en changeant de fournisseur. Je pense que le plus efficace, c'est de limiter notre stockage et essayer de travailler là-dessus.

Sur les associations et la formation aux responsables associatifs, effectivement, pour le moment, c'est une formation optionnelle, et un des objectifs du plan d'action 2024-2027, c'est de la rendre obligatoire, et que dans chaque association il puisse y avoir un représentant qui soit sensibilisé et qui puisse être le référent transition écologique de l'association.

Il y avait une question aussi sur le bilan carbone et la prise en compte des émissions des mécènes. Donc, ça, pour l'instant, on n'a pas de moyens de le comptabiliser dans notre bilan carbone. En revanche, l'engagement environnemental des mécènes est pris en compte avec le comité des dons et la charte de déontologie, qui a été renforcée récemment pour notamment prendre en compte l'alignement des mécènes avec les objectifs de l'accord de Paris.

Sur le volet énergie, je pourrai laisser Guillaume compléter, mais un premier élément de réponse : on a inscrit dans le plan d'action un objectif pour définir un plan d'adaptation au changement climatique, parce qu'effectivement, on va être soumis de plus en plus à de fortes canicules, et il faut qu'on puisse s'adapter. Le sujet de la climatisation, à étudier, climatisation ou réseaux de fraîcheur urbains peut-être, ou réorganiser les activités — enfin, voilà, c'est un gros sujet, sur lequel la direction de l'immobilier va travailler également.

Jérôme SGARD

On est vraiment au cœur de la démarche pédagogique. Il y a une nuisance. Quand on a des étudiants qui viennent du monde entier, qui arrivent dans les salles, ils ne comprennent pas, on leur explique qu'il y a cinq ans, ce n'était pas un problème, mais... c'est difficile.

Héloïse LAMMENS

Oui. Donc, je laisse la parole à Anne-Solenne pour Menton.

Anne-Solenne DE ROUX

Ce sera très rapide. Sur Menton, mais ça concerne aussi l'ensemble des campus et la stratégie qu'on a vis-à-vis de chacun d'eux — évidemment, Menton étant le plus éloigné géographiquement, il y a un certain nombre d'efforts à faire comme favoriser les déplacements en train ; on a testé aussi quelques nouveaux formats pédagogiques, parce qu'il y a cette contrainte environnementale et ces objectifs auxquels il faut qu'on parvienne, et en même temps il faut préserver une qualité pédagogique. Donc, il faut trouver des moyens adaptés qui permettent un apprentissage avec une régularité et une progression qui sont suffisantes et adaptées aux besoins des étudiants, et qui soient compatibles avec les objectifs qu'on s'est fixés. On commence à avoir quelques retours des expérimentations qui ont été mises en œuvre cette année, avec des formats qui sont plus condensés — c'est-à-dire qu'au lieu de venir douze fois, les enseignants viennent un nombre de fois plus réduit, ils arrivent la veille et ils font un plus grand

nombre de sessions dans la journée. Mais il faut réussir à articuler tous les cours les uns par rapport aux autres, encore une fois parce que l'objectif reste la qualité de la formation.

Cloé ARTAUT

Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Non.

Je vous remercie. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Très, donc c'est adopté à l'unanimité.

Le Conseil approuve le plan d'action transition écologique 2024-2027 à l'unanimité.

VII. MOTION RELATIVE AUX FRAIS DE SCOLARITE

Cloé ARTAUT

Alors, avant de passer à la séance de questions diverses, nous souhaiterions au vote de ce Conseil une motion rédigée et soutenue par l'intégralité des syndicats étudiants de Sciences Po — c'est un fait assez rare pour être mentionné. Donc, je ne vais pas relire l'ensemble du texte, que vous avez normalement tous reçu, mais je tiens cependant au nom de tous les élus à rappeler quelques faits.

Donc, nous nous opposons dans le texte de cette motion à l'augmentation des frais de scolarité de 3,5 % supplémentaires pour l'année 2024-2025. Cette hausse fait suite à l'augmentation de 7,4 % qui avait été votée l'an dernier. Pour un foyer en dessous du revenu médian, cette hausse peut représenter jusqu'à un coût supplémentaire de 241 euros par an selon les chiffres de l'administration, ce qui représente donc 20 euros par mois — pour un étudiant qui a déjà du mal à se nourrir ou à se loger, ce n'est pas rien. Comme chaque année cependant, c'est la situation des étudiants extracommunautaires qui est la plus préoccupante : ceux-ci sont déjà soumis, pour rappel, aux maximums des barèmes, donc jusqu'à 14 210 euros au Collège universitaire et 19 670 euros en Master, et sans dégressivité. Pour eux, la hausse des frais peut atteindre 710 euros en Master — ça représente un mois de loyer, ou deux ans d'abonnement Navigo. Les bourses Boutmy que vous octroyez sont limitées en termes d'effectifs, et au-delà des chiffres, une image vaut mieux que mille mots : lors des distributions alimentaires organisées sur le campus de Saint-Thomas par l'association Linkee, la quasi-totalité des étudiants sont des internationaux. Alors, je n'ai pas fait d'enquête, mais il suffit de parler aux étudiants pour le savoir. Par ailleurs, sur l'organisation des hausses, nous aurions pu trouver un moyen de faire en sorte que les étudiants extracommunautaires ne paient pas les frais maximums. Nous comprenons bien qu'il est impossible de leur appliquer un barème progressif, mais en revanche leurs droits forfaitaires pourraient être plus bas que les droits maximaux.

Donc, face à ce constat, nous regrettons qu'une remise en cause de certaines dépenses non salariales ne soit pas engagée, ce qui nous semblerait possible sans revoir nos ambitions à la baisse en termes de conditions de travail et d'études. Notamment, le directeur s'était engagé l'an dernier à réduire les dépenses sur plusieurs postes. Premièrement, les dépenses des loyers et des charges locatives — ce n'est pas fait, elles sont en hausse. Sur les frais d'entretien et de gardiennage, ce n'est pas fait, elles sont en hausse. Et sur les frais de mission et de réception, ce n'est pas fait, elles sont en hausse. Pour être parfaitement clairs, nous ne demandons pas un nivellement par le bas, mais on nous explique que les fortes hausses des droits de scolarité sont dues à une situation de crise, et nous avons parfois l'impression à la lecture du budget que cet impératif de crise ne s'applique pas partout avec la même force. Si nous comprenons les difficultés structurelles auxquelles Sciences Po est confrontée, nous refusons donc la solution de facilité qui consiste à en faire payer le prix directement aux étudiants. Le vote de cette motion par le CVEF permettrait symboliquement de montrer que la hausse des frais ne doit pas représenter une solution systématique et qu'une réflexion structurelle sur le financement de Sciences Po doit être engagée.

J'imagine que l'administration souhaitera répondre.

Kate VIVIAN

Je ne sais pas si nous sommes l'administration, donc je ne sais pas si c'est tout à fait — en tout cas, ce n'est pas mon rôle de répondre sur l'ensemble de ces points, que nous avons entendus. Vous dire qu'on a eu des échanges nourris avec les élus étudiants des différents Conseils depuis quelques semaines, que

nous notons depuis le départ de ces négociations le rejet de la hausse et la demande de gel qui a été faite par l'intersyndicale. Donc, on ne découvre pas, évidemment, le sujet. Vous dire en tout cas vu de ma fenêtre, puisque je vous le redis, ce n'est pas à moi de répondre sur le modèle économique de Sciences Po, ça n'est pas le rôle de la directrice de l'engagement, mais vous dire qu'en termes d'accompagnement d'une hausse, comme ce qui a été fait l'année dernière, nous augmentons aussi fortement les aides sociales en parallèle. Quelques chiffres : en 2024, il est prévu qu'il y ait 1,3 million d'euros attribués à l'aide sociale, ce qui représente plus de 13 % de plus par rapport à l'année dernière, où il y avait déjà eu une hausse des aides sociales de 22 %. On travaille aussi très sérieusement à une plus grande flexibilité des critères d'attribution de ces aides, nous savons qu'aussi au-delà de simplement un montant global, une enveloppe, c'est aussi la manière dont cette enveloppe est distribuée, et est-ce qu'elle permet vraiment d'accompagner l'ensemble des situations dans le besoin, on est conscient que ce n'est pas toujours le cas, notamment dans le cadre de la commission de suivi social, et donc on s'est engagé à élargir le nombre de critères éligibles à une demande en CSS. Et on continue évidemment d'accompagner l'ensemble des autres dispositifs financiers et d'aides sociales en parallèle de cette hausse des droits de scolarité, qui n'est pas du ressort de la direction de l'engagement.

Vous dire aussi un dernier point sur l'accompagnement de l'aide qui est apportée à la communauté étudiante, vous savez qu'il y a eu une grande opération de naming des sièges en Boutmy, qui a permis, grâce au mécénat qui en résulte, de dégager 250 000 euros de budget, que le directeur a souhaité intégralement appliquer à la communauté étudiante, ces 250 000 euros, et plus particulièrement sur les questions de santé. Et donc, c'est un engagement fort qui est pris, et qui permet parallèlement d'accompagner la communauté étudiante dans ses besoins. Voilà ce que je peux vous dire, vu de ma fenêtre, mais, Anne-Solenne, tu veux, de ta fenêtre, dire quelque chose ?

Anne-Solenne DE ROUX

De la mienne, qui ne consiste pas non plus à répondre à des questions budgétaires : cette motion est évidemment portée à la connaissance de notre directeur, qui l'a lue avec attention puisqu'elle lui a été transmise en fin de semaine dernière, Mais je n'ai pas de commentaire supplémentaire à faire, c'est une motion qui encore une fois est portée à la connaissance du directeur et du secrétaire général.

Geoffroy BROCARD

Bonjour à toutes et tous. J'aimerais rebondir sur ce que vous avez dit, Madame VIVIAN, et je vous remercie de bien vouloir discuter de ce sujet, qui inquiète beaucoup de monde, et pas seulement d'ailleurs la communauté étudiante. Vous avez parlé des aides sociales, donc effectivement on a noté dans le document financier qu'il y a eu une hausse des aides sociales récemment. Cependant, je pense qu'il faut aussi regarder quand même les chiffres sur le temps long. Donc, il y a quelques semaines, il y a eu une action démonstrative de notre part qui s'est finie dans le jardin du 27, comme vous devez le savoir, et Mathias VICHERAT est descendu discuter avec nous — d'ailleurs, on le remercie d'avoir fait cet effort. Et à ce moment-là, il nous avait expliqué que cette hausse était notamment justifiée par la nécessité de financer la politique sociale de Sciences Po. Malheureusement, si on regarde les chiffres sur le temps long, la réalité, elle est un peu moins belle, puisque donc il y avait eu un audit de Sciences Po par la Cour des comptes en 2016, et à ce moment-là la Cour des comptes avait montré — donc, enfin on reprend leurs calculs, on leur fait confiance — que la part des frais d'inscription qui était dédiée à l'aide sociale en 2004 était de 42 %, en 2016 elle était tombée à 16 %. Alors, donc, effectivement, il y a eu un petit rebond récemment, dans les dernières années, mais enfin si on regarde en valeur relative et sur le temps long, on voit bien que ce qui motive les augmentations successives des frais de scolarité, ce n'est que très marginalement la politique sociale de Sciences Po. Voilà, donc je pense qu'il faut quand même nuancer ce point.

Par ailleurs, avant qu'on passe au vote, j'aimerais dire au nom de tous les élus étudiants que nous souhaiterions que le vote ait lieu à bulletin secret. Je vous remercie.

Anne-Solenne DE ROUX

Il faut juste que je vous quitte, parce que j'ai un rendez-vous à 10 heures — ça n'a rien à voir avec cette conversation.

Anissa CHEHBIB

J'ai juste rapidement une question en relation avec ça, mais on avait fait plusieurs fois une remarque concernant la part des financements publics structurels dans le budget de Sciences Po, et notamment sur le fait que cette part-là était divisée par deux depuis les années 2000, compensée par une hausse continue de la part des frais de scolarité, et alors que le nombre d'étudiants a augmenté depuis les années 2000 et a atteint environ 15 000 étudiants en 2023. Donc, on n'a toujours pas d'informations sur l'évolution de ces discussions-là avec l'État. Nous, on avait rencontré le ministère justement pour leur demander quel était l'état de ces discussions-là avec Sciences Po, et on avait eu des réponses qui étaient assez floues. Donc, on aimerait bien savoir où ça en est aussi de ce côté, parce que le fait est qu'on bascule dans un modèle où, à mesure que l'État se désengage, les étudiants paient de plus en plus des frais de scolarité, et ça nous paraît injuste. Voilà, donc si c'est possible d'avoir aussi un point d'étape et quelques informations sur cet élément.

Kate VIVIAN

Merci, Anissa, pour cette question. Pardon, je le répète, c'est vraiment une question pour le secrétariat général, donc je ne pourrai pas vous répondre ici. Tout simplement vous dire qu'on partage l'intégralité de vos points liés à l'engagement de l'État, et sur l'injustice que l'État ne finance pas à même hauteur une étudiante ou un étudiant de Sciences Po qu'une étudiante ou un étudiant du système universitaire. Je sais que des discussions sont en cours entre le ministère, le secrétariat général et le directeur. Je vais leur faire parvenir votre question et leur demander à ce qu'au prochain CVEF, un point soit apporté sur ce sujet. Voilà, merci.

Florence DANTON

Merci. Juste quelques mots de la position de la CFDT à ce stade. Alors, nous sommes bien évidemment très sensibles les inquiétudes exprimées par les syndicats étudiants face aux questions de fragilisation économique dans un contexte d'inflation. Néanmoins, il nous semble compliqué de prendre position à ce stade en tant que représentants des salariés sans avoir une connaissance et une analyse plus précise des détails de notre budget 2024 — ce qui sera fait prochainement en CI et en CA, je crois — et notamment de la manière dont l'inflation sera prise en compte dans nos coûts, d'une part. Et d'autre part, nous tenons à souligner qu'il pourrait paraître effectivement peu raisonnable de miser, pour l'équilibre de ce budget, sur la seule croissance des frais de scolarité ou du nombre d'étudiants. Il nous semble donc nécessaire de continuer à diversifier encore davantage nos sources de financement afin d'assurer la nécessaire et indispensable croissance de nos ressources.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup. Je vous propose que nous passions au vote, donc à bulletin secret. En ligne, il me semble, Ismahane, est-ce que vous confirmez ?

Ismahane GASMI

Oui, tout à fait. Vous allez recevoir un lien sur vos mails pour pouvoir voter. Je rappelle juste les procurations : madame DEQUATRE à vous, Cloé, et monsieur LANIER à vous, Cécile.

Geoffroy BROCARD

Pardonnez-moi, je souhaiterais avoir juste une précision technique : est-ce que le sondage par mail concerne aussi les personnes présentes autour de cette table ?

Ismahane GASMI

Oui, pardon, tout le monde vote en ligne. Vous allez recevoir dans quelques secondes un courriel avec la démarche pour voter.

Cloé ARTAUT

Ismahane, je ne sais pas si vous avez des informations sur le stade où en est le vote ?

Ismahane GASMI

Plusieurs personnes n'ont pas encore voté. En attendant, peut-être qu'on peut aborder les questions diverses.

Cloé ARTAUT

Effectivement, on peut en attendant passer aux questions diverses, s'il y a des informations ?

Le Conseil adopte la motion à la l'unanimité des voix exprimées (9 voix pour, 0 contre et 8 abstentions).

VIII. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES**Cloé ARTAUT**

J'avais juste une question, enfin une demande de point d'information sur les actions qui ont été mises en place dans le contexte des tensions liées au conflit israélo-palestinien, notamment suite au blocage du campus de Menton et les affrontements qui ont eu lieu devant le 27, rue Saint-Guillaume. Est-ce que vous pouvez juste faire un point d'étape sur les différentes actions qui ont été mises en œuvre ?

Kate VIVIAN

Merci, Cloé. Alors, je ne sais pas si c'est un point sur les actions qui ont été mises en œuvre, mais peut-être vous dire que depuis l'éclatement du conflit, et surtout depuis son intensification des dernières semaines, on est très mobilisé, je dirais multiquotidiennement auprès des différentes communautés étudiantes, auprès des étudiants individuels impactés en premier lieu, pour accompagner, aider, dialoguer avec l'ensemble de ces communautés, que cela prend la forme, sur le campus de Menton, une forme particulièrement nourrie et particulièrement vive, que le directeur du campus de Menton est en lien avec l'ensemble des membres de sa communauté étudiante depuis le 8 octobre quotidiennement pour organiser des moments à la fois de dialogue collectif, d'accompagnement des questions, d'accompagnement des initiatives et des associations étudiantes qui se portent sur cette question-là, mais aussi de protection des étudiants individuels qui se trouvent particulièrement exposés, de part et d'autre. Vous dire que du point de vue des actions qui ont été menées, Sciences Po est extrêmement attentive à la protection de l'ensemble des membres de nos communautés étudiantes, que cela nous a amenés à par exemple dénoncer, enfin signaler, pardon, à la plateforme PHAROS, signaler également au procureur de la République un certain nombre de posts sur les réseaux sociaux qui ont été faits à l'encontre des membres du campus de Menton, donc des étudiants, mais aussi de son directeur, des propos haineux d'une violence assez inouïe. Ces posts ont été signalés, les comptes ont été supprimés — je parle bien, ce sont des comptes externes, je le précise, parce que c'est important — des comptes et des posts ont été supprimés. Parallèlement à ça, on a été amenés également à traiter avec des étudiants de Sciences Po de tous les campus, de discuter d'un certain nombre de posts qui parallèlement sur les réseaux sociaux nous ont été signalés comme potentiellement faisant l'apologie du terrorisme. Dans ce cadre-là, lorsqu'il s'agit de nos étudiants, nous discutons, nous dialoguons, nous ne signalons pas à la police, sauf situation évidemment très grave, et nous sommes dans un lien de dialogue, d'accompagnement, de pédagogie sur ce qui peut être dit et ce qui ne peut pas être dit dans un moment comme ceci, dans le cadre du strict respect de la liberté d'expression et des contours qui s'y appliquent en droit français.

Voilà en termes d'actions très concrètes, mais je vous dis, là j'ai donné quelques exemples sur la manière dont nous avons traité des posts sur les réseaux sociaux, mais c'est, je dirais, une action quotidienne auprès de l'ensemble des communautés qui sont impactées, qu'on continue de mener, on continue d'accompagner les demandes d'événements de la part des associations et des initiatives étudiantes qui sont impliquées sur ces questions, sur la question israélo-palestinienne, sur la région. On a pu mettre en œuvre un certain nombre d'événements qui ont été prévus, et on continuera de le faire, tel est notre rôle. On continue de mener également des événements et des conférences universitaires pour accompagner le renforcement de la connaissance, mais voilà, du point de vue de la gestion de la communauté étudiante, ce que je peux vous dire aujourd'hui.

Cécile LAVIER

Merci beaucoup pour cette réponse. J'en profite pour faire le relai de ce que, moi, j'entends côté recherche de ce point de vue. Sur la faible — mais après, c'est assez récurrent sur plein de sujets — la faible association des chercheurs et chercheuses qui travaillent sur la question, notamment à l'organisation d'évènements étudiants, enfin d'évènements universitaires sur la question. Je crois que certains et certaines ont été un peu — enfin, en fait, seraient très partisans de travailler avec la direction de la vie étudiante et plus largement l'administration pour mettre en place ce type d'évènements, et je pense que c'est assez révélateur du fait qu'on ait du mal entre l'administration et la recherche parfois à se connaître, se parler. Et je pense que sur un sujet aussi important, avoir l'éclairage de personnes qui, en interne, travaillent sur le sujet depuis longtemps, c'est toujours très précieux. Voilà, je vous fais juste remonter des choses que, moi, j'ai entendues dernièrement.

Cloé ARTAUT

A priori, tout le monde a voté. Donc, la motion est adoptée à 9 voix pour, 0 contre et 8 abstentions, sur 17 votants. Merci beaucoup.

Est-ce qu'il y a d'autres questions diverses pour terminer la séance ? Non. Merci beaucoup. Bonne journée à tous.

Cloé ARTAUT lève la séance à 10 h 14.